



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALBE
ET DES LACS
EN DATE DU 16 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le seize avril à vingt heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs étant réunis dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Sarralbe, siège de la communauté, sous la présidence de M. Pierre Jean DIDOT.

M. le président salue l'assemblée puis procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Etaient présents :

M. Bertrand POTIER
M. Armand GILLET, Mme Marlène GROSS
M. Bernard CLAVE,
MM. Bertrand POTIE, René POTIER
MM. Denis BAUER, Raymond SCHNEIDER
M. Joseph BETTING,
Mme Sonia AUSWEGER, MM. Claude DECKER, Gérard DURAND, Jean-Luc NEUMANN, Francisco VICO
Mme Jeannine QUODBACH
MM. Vincent JOB, Sylvain NEUGEBAUER
Mme Irène BERG, M. Gérard BERGANTZ, Mlle Léa CALCATERRA, MM. Adrien FLORY, Patrick HINSCHBERGER, Mme Michèle MOREL-JEAN, M. Jean-Louis WEISS
M. Cyrille FETIQUE, Mme Sandra WIESEN
M. Adrien USAÏ

Etaient excusés :

M. Jean Pierre MULLER,
M. Christophe THIEL qui a donné procuration à M. Joseph BETTING
Mme Martine FOEGEL,
M. Jean-Luc ECHIVARD, qui a donné procuration à Mme Jeannine QUODBACH
M. Daniel GREFF,
Mme Marie Pierre MOURER qui a donné procuration à Mme Irène BERG
Mme Sonia BOUR BUR qui a donné procuration à M. Adrien USAÏ
Mme Marlyse KUHN.

Sur proposition de M. le président, la tâche de secrétaire de séance est confiée à Mme Jeannine QUODBACH qui est désignée à l'unanimité des voix par le conseil communautaire.

POINT 1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2014

M. le président propose à l'assemblée de débattre des grandes orientations budgétaires pour construire le projet de budget primitif de l'exercice 2014 qui sera présenté au conseil communautaire le 30 avril prochain.

Il expose au conseil communautaire les grandes orientations qui sont proposées par la commission permanente :

SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

M. le président indique qu'il s'agit d'une charge budgétaire conséquente qui nécessitait jusqu'en 2013 un prélèvement sur le budget principal de l'ordre de 50.000 €. Il explique qu'en 2013, les efforts de gestion comme la mise à disposition de composteurs individuels qui ont permis de réduire les tonnages transportés mais aussi les comportements vertueux des usagers dans le domaine du tri des déchets, ont permis de parvenir à un équilibre des dépenses et des recettes de ce service. Il précise que de ce fait, il est proposé de ne pas augmenter en 2014 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de ne pas prévoir un prélèvement de recettes sur le budget principal.

Il souligne que cet équilibre financier reste néanmoins dépendant du comportement des usagers du service.

M. Cyrille FETIQUE, vice-président ajoute que ce service connaîtra néanmoins en 2014 des augmentations de dépenses incontournables, le taux de TVA ayant évolué de 7 % à 10 % et la TGAP (taxe sur l'enfouissement des déchets) étant passée de 15€/tonne à 20€/tonne.

M. le président propose également de poursuivre l'opération de mise à disposition de composteurs individuels en prévoyant l'acquisition de 300 composteurs.

LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES :

M. le président signale que ce prélèvement de recettes par l'Etat sur les budgets de la communauté de communes et des communes membres a évolué de 9.000€ en 2012 à 29.712€ en 2013 et qu'il devrait s'établir à environ 70.000€ en 2014. Il ajoute que chaque commune devrait prendre à sa charge une partie de ce prélèvement selon les calculs effectués par les services de l'Etat, mais que la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs a décidé de se substituer aux communes pour le versement effectué en 2013.

Pour 2014, M. le président propose de continuer à faire porter cet effort sur la Communauté de communes à la place des communes membres.

FISCALITE DIRECTE :

M. le président tout en rappelant que la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs assure l'équilibre budgétaire avec une fiscalité adaptée aux compétences exercées actuellement, propose de maintenir les taux de cette fiscalité en 2014.

DETTE :

M. le président rappelle que la Communauté de communes n'a pas contracté de dette depuis sa création fin 2012 et qu'il n'est pas envisagé d'emprunt en 2014.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALBE ET DES LACS :

M. le président expose à l'assemblée les grands engagements de la Communauté de communes pour 2014 :

➤ Réduction de la fracture numérique :

M. le président signale qu'il s'agit d'une attente forte de la population dans de nombreuses communes du territoire et qu'il faudra suivre ce dossier auprès du conseil général de la Moselle qui a prévu la création d'un grand syndicat mixte regroupant les intercommunalités du département.

➤ Développement touristique :

M. le président indique que le tourisme est l'un des moteurs de développement de notre territoire et propose d'inscrire un crédit de 40.000€ pour des études suivies de réalisations.

➤ Itinéraires cyclables :

M. le président rappelle l'engagement pris par la Communauté de communes auprès de la commune de NELLING pour relier ce village à l'itinéraire cyclable transfrontalier. Il précise que le coût de ce tronçon de piste cyclable est de l'ordre de 440.000€.

➤ Anim Com 13 :

M. le président signale que l'animation et les actions en direction de la jeunesse sont organisées par la Communauté de communes par l'intermédiaire de l'association Anim Com 13 qui est dotée annuellement d'une subvention de 9.000€. Il propose de renouveler le versement de cette aide financière.

➤ Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) :

M. le président explique que des subventions du programme d'action LEADER sont acquises pour des animations qui devront être organisées tout au long de l'année 2014.

➤ Piscine communautaire :

M. le président indique qu'il faut remplacer tous les six ans, le sable des filtres d'eau du bassin ce qui représente une dépense d'environ 30.000€.

➤ Résorption de l'habitat indigne et lutte contre la précarité énergétique :

M. le président explique qu'un programme a été engagé en 2013 pour 2 années avec le concours de l'agence Nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le Centre d'amélioration du logement en Moselle (CALM). Il ajoute qu'en plus de la prise en charge du coût de l'animation de ce programme par le CALM, la Communauté de communes participe financièrement à chaque opération retenue par l'ANAH à hauteur de 500€. Il précise que près de 30 % des ménages du territoire sont éligibles à ce programme.

➤ S'AGISSANT DES NOUVELLES COMPETENCES QUE LES COMMUNES SOUHAITERAIENT VOIR TRANSFERER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. le président explique à l'assemblée qu'un cabinet d'audit et d'expertise sera mandaté pour réaliser une étude comportant 3 volets :

* un travail de recensement des nouvelles compétences proposées par chaque commune, un travail d'explication dans chaque commune de ce qui constitue un transfert de compétences et un travail de synthèse des propositions.

* un volet portant sur la mutualisation des services ce qui est une obligation légale pour 2015.

* un volet portant sur un projet de territoire.

M. le président souligne que ces différentes compétences et ces projets devront tous faire l'objet d'évaluations financières et d'études d'impact sur la fiscalité avant d'être adoptés.

Il propose d'inscrire un crédit de 50.000€ pour prendre en charge cette étude dès 2014.

M. le président rappelle qu'il s'agit d'un débat et que chacun peut faire des observations et des propositions.

M. Patrick HINSCHBERGER demande au niveau du service de distribution des sacs de tri des déchets par le SYDEME un peu plus de souplesse en ne refusant pas systématiquement d'échanger un rouleau de sacs d'une couleur contre un rouleau de sacs d'une autre couleur.

Plus aucune autre remarque ni proposition n'étant faite,

Le Conseil Communautaire,
Au terme de la présentation des perspectives financières de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et des actions programmées pour 2014,

- confirme la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux textes en vigueur et préalablement à l'élaboration du primitif 2014.

POINT 2 : INDEMNITE DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES BUDGETS POUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les explications de M. Claude DECKER, vice-président chargé des finances communautaires,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements public aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que Mme Malika REGGOUA, Inspectrice Divisionnaire, assure les fonctions de chef du centre des finances publiques de Puttelange/Sarralbe depuis le 1^{er} juin 2013,

Sur proposition de la commission permanente,

à l'unanimité des voix

- sollicite le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- décide de lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximal,

- prend acte que cette indemnité, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, est attribuée à Mme Malika REGGOUA, Receveur Municipal, pendant la durée du mandat de l'actuel conseil communautaire.

- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximal.

POINT 3 : FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les explications de M. le président,
en application du décret n° 2004-615 du 25 juin 2004,

Sur proposition de la commission permanente,

à l'unanimité des voix

- décide, en application des articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 du code général des collectivités territoriales, d'allouer à M. le président de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs une indemnité de 41,25 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

- décide, en application des articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 du code général des collectivités territoriales, d'allouer à chacun des 3 vice-présidents de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs une indemnité de 16,50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,

- prend acte que ces taux sont appliqués depuis la création de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs,

- prend acte que ces dispositions prennent effet le 16 avril 2014 et que les élus concernés sont :

- Monsieur Pierre-Jean DIDOT, président
- Monsieur Cyrille FETIQUE , 1^{er} vice-président,
- Monsieur Claude DECKER, 2^{ème} vice-président,
- Monsieur Bernard CLAVÉ, 3^{ème} vice-président.

POINT 4 : FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

DESIGNATION DES ASSESSEURS DU BUREAU DE VOTE

Le conseil communautaire,
Sur proposition de M. le président,

à l'unanimité des voix,

- désigne Mme Sandra WIESEN et M. Raymond SCHNEIDER, assesseurs du bureau de vote pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication ainsi que des délégués du conseil communautaire au sein des syndicats mixtes de communes.

FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

Le conseil communautaire,
Après avoir procédé aux opérations de vote,

- proclame élus membres de la commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication :

Membres titulaires :

M. Claude DECKER
M. Armand GILLET
M. Cyrille FETIQUE
M. Raymond SCHNEIDER
M. Bernard CLAVÉ

Membres suppléants :

M. Francisco VICO
M. Bertrand POTIÉ
M. Vincent JOB
M. Jean-Louis WEISS
Mme Marlyse KUHN

POINT 5 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SYNDICAT MIXTE D'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES (8 titulaires et 8 suppléants)

Le conseil communautaire,
Après avoir procédé aux opérations de vote,

à l'unanimité des voix

- proclame élus délégués du conseil communautaire au Syndicat Mixte d'Arrondissement de Sarreguemines :

DELEGUES TITULAIRES

M. Armand GILLET
M. Cyrille FETIQUE
M. Raymond SCHNEIDER
M. Bernard CLAVÉ
M. Sylvain NEUGEBAUER
Mme Sonia BOUR BUR
M. Jean-Luc NEUMANN
M. Pierre Jean DIDOT

DELEGUES SUPPLEANTS

Mme Marlène GROSS
Mme Sandra WIESEN
M. Denis BAUER
Mme Marlyse KUHN
M. Bertrand POTIÉ
M. Adrien USAÏ
M. Christophe THIEL
M. Jean-Louis WEISS

POINT 6 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER

Le conseil communautaire,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

à l'unanimité des voix

- proclame élus délégués du conseil communautaire au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale LEADER :

MEMBRES TITULAIRES

M. Claude DECKER
M. Bernard CLAVÉ
M. René POTIER

MEMBRES SUPPLEANTS

Mme Sonia BOUR BUR
M. Armand GILLET
M. Jean-Luc NEUMANN

POINT 7 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'EURODISTRICT SAARMOSELLE

Le conseil communautaire,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

à l'unanimité des voix

- proclame élus délégués titulaires du conseil communautaire à l'Eurodistrict SAARMOSELLE :

M. Pierre Jean DIDOT
M. Bernard CLAVÉ

POINT 8 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SYDEME

Le conseil communautaire,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

à l'unanimité des voix

- proclame élus délégués du conseil communautaire au Syndicat Mixte de Transports et de Traitement des déchets ménagers de Moselle Est (SYDEME) :

DELEGUES TITULAIRES

M. Cyrille FETIQUE
M. Bernard CLAVÉ

DELEGUES SUPPLEANTS

M. Joseph BETTING
M. Francisco VICO

POINT 9 : ELECTION DU REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil communautaire,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

à l'unanimité des voix

- proclame élu le représentant du conseil communautaire au Centre National d'action Sociale :

M. Bernard CLAVÉ

POINT 10 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les explications de M. Claude DECKER, Vice-président chargé des finances communautaires,

Sur proposition de la commission permanente,

à l'unanimité des voix

- accepte l'indemnité de sinistre de 39,00 € allouée par la SMACL pour le remplacement d'un téléphone endommagé en date du 2 juillet 2013, lors de la dernière séance de fréquentation scolaire de l'Ecole de Willerwald à la piscine communautaire.

POINT 11 : DIVERS

DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS :

M. le président informe l'assemblée de ces délégations de fonctions et de signature :

➤ M. Cyrille FETIQUE, 1^{er} vice-président

- chargé des affaires suivantes relevant de la compétence de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs :

* élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

* déchèterie

* pouvoir concédant en matière de distribution d'énergie électrique* pistes cyclables

* service public d'assainissement non collectif.

➤ M. Claude DECKER, 2^{ème} vice-président

- chargé des affaires suivantes relevant de la compétence de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs :

* finances communautaires

* développement touristique

➤ M. Bernard CLAVÉ, 3^{ème} vice-président

- chargé des affaires suivantes relevant de la compétence de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs :

* aménagement numérique haut débit

* coordination et promotion d'événements et d'actions à caractère social, culturel, sportif et d'animations d'intérêt communautaire

* relais d'assistantes maternelles et petite enfance

M. le président précise que s'il a proposé la candidature de M. Bernard CLAVÉ à la fonction de 3^{ème} vice-président c'est pour sa connaissance du dossier de réduction de la fracture numérique qui répond aux attentes de nombreuses communes, dossier qu'il suit depuis le mandat précédent.

La séance est levée à 21heures 00.

Jeanne QUODBACH

le 25/04/2014

